Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20260402-DEL_02042026_11-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 27 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage du compte-rendu : 03 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Marion **PICART,** Caroline **DANIEL,** Bruno **QUERNÉ,** Nolwenn **HERVET,** Jean Baptiste **PATAULT,** Corinne **GRINCOURT, N**icole **SEGALEN-HAMON, Edouard LEDUC, Christophe REBUFFAUD,** Pierre **CHEMINANT, Patrice TRUBLET,** Vanessa **LENOIR**, Sandrine **VAUDORÉ**, Pierre-Olivier **LABBE**, Thomas **SEVAULT,** Tracey **PAGE-JONES,** Camille **JACQ,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET.**
Avaient donné procuration : Julie **BELEC** à Marion **PICART**, Céline **PAUCHET** à Jacques **AUTRET.**
Secrétaire de séance : Nicole **SEGALEN-HAMON**
Assistait également : Morgane **SALAUN.**

---

11. Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'association Carantec Nautisme :

Monsieur le Maire présente la question.

Créée en 1993 l'objet de l'Association Carantec Nautisme est :

- d'œuvrer au développement touristique, économique, sportif, éducatif et culturel du potentiel nautique de la Commune de Carantec.
- de diriger et organiser la réflexion, la concertation et la coordination entre tous les partenaires concernés par le Nautisme sur la Commune de Carantec.
- d'élaborer et de réaliser tous programmes d'études, d'actions et d'investissements propres à favoriser le développement du nautisme dans la Commune de Carantec.
- de mettre en œuvre la pratique d'activités nautiques et subaquatiques en appliquant les statuts et règlements intérieurs des fédérations sportives auxquelles elle adhère.

Les statuts, révisés en 2025, prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 5 membres élus du Conseil Municipal et de 6 membres représentant les membres actifs.

Le Conseil municipal est invité à désigner ses 5 représentants au sein du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Désigner les membres élus par un vote à main levée tel que suit :

Marion PICART	Jean Baptiste PATAULT
Caroline DANIEL	Edouard LEDUC
Jean-Yves BRIANT	

Extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alban LE ROUX.